AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉCRET DE MODIFICATION DE L'INB 116 – ATELIER E/EEC.

Présentation pour la CLI Orano La Hague

08/10/2020

RAPPEL DES PRINCIPALES ÉTAPES

- 26 avril 2017 : Transmission de la demande de modification substantielle ;
- 9 novembre 2017 : Avis de l'ASN quant à la recevabilité de la demande ;
- 19 décembre 2018 : Avis de l'autorité environnementale ;
- Du 5 juin au 8 juillet 2019 : Enquête publique ;
- 6 août 2019 : avis favorable de la commission d'enquête ;
- 3 juillet 2020 : Saisine de l'ASN par la MSNR pour avis sur le projet de décret ;

RAPPEL DE LA DEMANDE

- Augmentation de la capacité d'entreposage de déchets compactés dans l'installation ;
- Construction d'un nouveau bâtiment « extension entreposage des Coques Compactées » (atelier E/ECC) adjacent au bâtiment ECC existant ;
- Nouvelle capacité de l'atelier : 5928 CSD-C ;

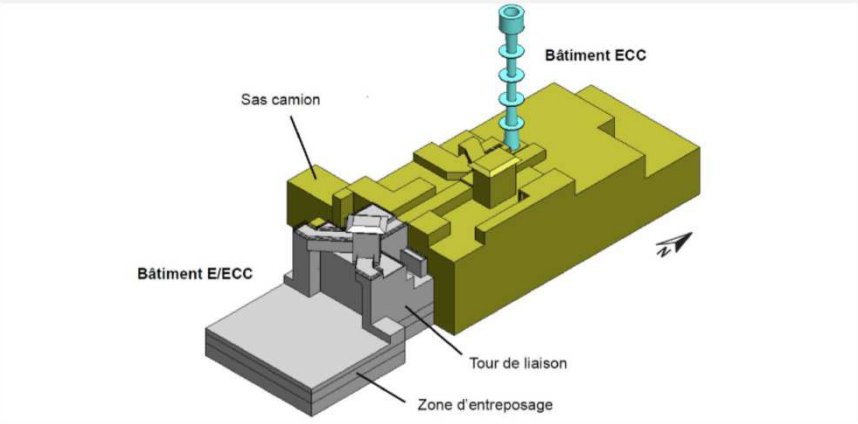

INSTRUCTION DE L'ASN

Les principaux enjeux de la nouvelle installation sont liés à l'entreposage de substances radioactives.

L'ASN a contrôlé les dispositions prises par l'exploitant afin de :

- Protéger les personnes contre les rayonnements ionisants ;
- Confiner les substances radioactives ;
- Evacuer la puissance thermique de ces substances ;
- Maîtriser les réactions nucléaires en chaîne ;

L'ASN estime que les exigences de conception de l'installation sont satisfaisantes, notamment en lien avec le retour d'expérience de l'atelier ECC.

INSTRUCTION DE L'ASN

Néanmoins, l'ASN a considéré à l'issue de son instruction que certaines exigences opérationnelles de cet atelier restaient à préciser.

Cela concerne notamment une mise à jour du dossier appuyant la demande (rapport de sûreté, règles générales d'exploitation, plan d'urgence interne…) ainsi que le programme de suivi de la conformité et de la maîtrise du vieillissement des installations.

L'introduction du premier colis de déchets radioactifs dans l'atelier E/ECC sera subordonnée à l'accord préalable de l'ASN, sur la base de ces éléments et de la justification de la conformité de l'installation.

Pour rappel, le suivi de la conformité et de la maîtrise du vieillissement des installations fait également l'objet d'un réexamen approfondi par l'exploitant et de prescriptions particulières de l'ASN.

AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE

Suivez l'ASN sur : Twitter Facebook LinkedIn YouTube